



**SAGARDIAN**

32, avenue de Habas  
64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ  
STANDARD : 05 59 08 04 04

secretariat@sagardian.org  
www.sagardian.org

St Jean de Luz, le 1<sup>er</sup> juillet 2022

## Avenant au Règlement de Fonctionnement - Structure Multi Accueil SAGARDIAN

(jusqu'au 31 juillet 2022)

### Enfant accueilli testé Covid positif :

- Conduite à tenir : **isolement 7 jours** pouvant être ramené à 5 jours sur présentation d'un test TAG négatif réalisé le 5<sup>eme</sup> jour ET en l'absence de symptômes depuis 48 heures. (Déclaration sur l'honneur du parent)
- Facturation : selon le règlement de Fonctionnement, prise en compte comme une maladie. 3 jours de carence puis déduction des heures non réalisées sur présentation d'un certificat d'isolement.

### Enfant accueilli contact à risque au sein de l'établissement :

- Conduite à tenir : pas d'isolement, réalisation d'un **test à J2** de l'information/notification du statut de personne contact à risque.  
**Accueil possible**, en l'absence de symptômes évocateurs, de J0 à J2 et poursuivi après J2 sauf si le parent informe que le TAG ou test PCR réalisé à J2 est positif.  
Les enfants ayant été cas Covid confirmé depuis moins de 2 mois n'ont ni de test ni d'isolement à réaliser.

*Votre enfant a été en contact à la crèche avec une personne/un enfant ayant la COVID19. Il est donc cas contact.*

*Un test antigénique ou PCR doit être réalisé entre J0 et J2 et être négatif pour un retour en crèche ET en l'absence de symptômes.*

*Une surveillance des symptômes jusqu'à J7 après le dernier contact doit être faite.*

*Dans cet intervalle, si votre enfant présente de la fièvre et/ou les symptômes suivants :*

*Toux, rhinite, plusieurs selles liquides, plus de 2 vomissements, il doit consulter un médecin avant de retourner en crèche +/- nouveau test de dépistage COVID19.*

*Merci pour votre compréhension,*

*Dr Anne GOURDONNEAU*

- Facturation : pas de déduction



**Enfant accueilli contact à risque d'une personne membre de son foyer :**

- Pas d'isolement, réalisation d'un **test à J2** de l'information/notification du statut de personne contact à risque.  
**Accueil possible**, en l'absence de symptômes évocateurs, de J0 à J2 et poursuivi après J2 sauf si le parent informe que le TAG ou test PCR réalisé à J2 est positif.  
Les enfants ayant été cas Covid confirmé depuis moins de 2 mois n'ont ni de test ni d'isolement à réaliser.
- Facturation :
  - o Parent Covid positif : après la période de carence, déduction sur présentation de : arrêt de travail accompagné d'une déclaration sur l'honneur attestant que l'arrêt est motivé par le fait qu'il était malade de la Covid
  - o Autre : après la période de carence, déduction sur présentation du certificat d'isolement.

**Présence de plusieurs cas confirmés (enfants et adultes) : si plus d'un tiers par rapport à l'unité d'accueil (bâtiment), la fermeture totale ou partielle pourra être prononcée après avis de l'ARS ou le cas échéant de la PMI pendant 7 jours**

P/ Le Centre Social SAGARDIAN

Véronique DELAGE  
Directrice Structure Multi-Accueil

